

**TRAVAUX URGENTS DE RESSEMIS POUR LE MAÏS,
LES CÉRÉALES, LE SOYA, LE CANOLA ET LA BAISSSE DE
RENDEMENT SELON LA PERTE DE POPULATION**

La pertinence de ressemer la culture est fonction du pourcentage de viabilité des graines ou des plantules.

1. RENDEMENT ESCOMPTÉ SELON PERTE DE POPULATION

Le pourcentage de perte escompté est inférieur au pourcentage de perte de population :

Perte de population (%)	Rendement escompté (%)	Perte de rendement (%)
0	100	0
5	99	1
10	97	3
15	96	4
20	94	6
25	92	8
30	89	11
35	86	14
40	82	18
45	78	22
50	74	26
55	70	30
60	65	35
65	60	40
70	55	45
75	46	54
80	37	63
85	29	71
90	20	80
95	10	90
100	0	100

Source : National Crop Insurance Services (États-Unis).

Pour le maïs, une population normale est représentée par un plant aux 6 à 8 pouces sur le rang. Un grain de maïs germé et non levé est viable lorsque le coléoptile (extrémité du germe rigide et pointu servant à percer la surface du sol) est encore présent. Si le germe est plus grand que 3 pouces, l'extrémité est molle et une feuille jaune est initiée sous le sol, la plante n'a aucune chance de survie (source : Jean-Marc Montpetit, Pioneer). Noter que si la levée est très inégale, les plantules retardataires risquent de produire de petits plants avec de petits épis.

Le tableau s'applique pour toutes les productions puisque le gain de rendement sur les plants survivants est observé même pour les cultures sans tallage comme le maïs.

2. OBLIGATION DE RESSEMER

Considérant les risques du semis, ne pas exiger du client de ressemer, à moins qu'il y ait une perte de population de 70 % et plus.

À l'inverse, ne pas autoriser de ressemis si la perte de population est inférieure à 40 %.

Si la perte de population se situe entre 40 et 69 %, rappeler au client les risques du ressemis :

Population trop dense si le premier semis lève en quantité importante :

- ♦ Manque d'eau et de lumière
- ♦ Non-maturité à la récolte
- ♦ Difficulté à la récolte, voire même récolte impossible

Semis tardif :

- ♦ Hybrides de maïs moins performants
- ♦ Semis plus profond, augmentant le risque à la levée

Pour le calcul des indemnités, voir l'annexe 13 de la procédure générale d'assurance récolte.

3. VÉRIFICATION DES TRAVAUX DE SEMIS (travaux urgents)

- Demander les factures de semences et d'engrais. Des pièces justificatives doivent être demandées pour un minimum de 5 % des dossiers en avis de dommage. Toujours privilégier les nouveaux clients peu ou pas connus par la FADQ.
- Dates de semis
- Taux de semis
- Vérifier le respect du nombre d'UTM ou de jours de croissance.
Lorsque le client ne sème qu'une partie de champ, valider la superficie par le taux de semis et la quantité de semence plutôt que par un mesurage au champ.

4. ÉVALUATION DE LA PERTE DE POPULATION (BAISSE DE RENDEMENT)

Une estimation visuelle de la perte de population, dans les céréales principalement, peut être suffisante. Cependant, pour le maïs-grain et le maïs fourrager, le décompte des plants peut se faire selon la méthode suivante :

- A) Le premier site est souvent déterminé en prenant la moitié de l'intervalle calculé (nombre de mètres et nombre de rangs) afin de ne pas dépasser la longueur totale du champ. Chaque site doit être représentatif de la culture et des dommages constatés.
- B) Le nombre minimum de sites à prendre varie selon l'étendue du champ :
 - Champ \leq 5 ha = 5 sites
 - Champ \geq 5 ha = 1 sites/ha

Le nombre de sites doit être équivalent et représentatif autant dans les zones affectées et celles non affectées (Zone témoin). Les décomptes de population des sites pour la zone non affectée peuvent être effectués dans un autre champ non affecté représentatif de la culture endommagée. S'il n'y a aucun site comparable non affecté, il est possible d'utiliser une moyenne selon le taux de semis effectué par le producteur. Vous pouvez également vous référer à la procédure céréales, maïs-grains et protéagineuses, à la section 4.2 - Admissibilité au point 2.3.10 - Dose de semis.

Le nombre de sites à prélever pourra être augmenté dans le cas de manque d'homogénéité de la culture.

Dans le cas d'un échantillonnage sur 5 sites, le premier site doit être représentatif de 20 % des dommages de l'environnement de ce site. Au besoin, se mettre un peu plus loin dans le rang pour que le site soit le plus représentatif possible.

- C) Pour tous les types de dommages, lors de votre échantillonnage, pour déterminer les intervalles, se référer à la procédure générale, section 10,32 - Expertise au point 3.3.1- échantillonnage de la récolte.
- D) On compare la population des sites affectés avec des sites non affectés (champ témoin) pour calculer le pourcentage de perte de population. On veut le nombre de plants/ superficie mesurée selon la culture endommagée.
- E) La perte de rendement sera ainsi reportée sur l'annexe 14 - Formulaire pour calcul d'une baisse de rendement selon la perte de population dans les céréales, le soya, le canola et le maïs.

Pour le maïs-grain et le maïs fourrager

À partir du premier site, mesurer une longueur de 5,26 m (rang au 76 cm) sur la longueur du rang. Compter tous les plants viables sur cette longueur. Une fois que la population de tous les sites a été mesurée, faire la moyenne des plants pour les sites affectés et comparer avec la moyenne des plants des sites non affectés. S'il n'y a pas de sites non affectés disponibles, il y a environ, en moyenne, 30 à 36 plants pour une longueur de 5,26 m.

Pour les céréales, le soya et le canola

Si une évaluation visuelle du pourcentage de perte de population est possible (ex. : dommages homogènes), procéder avec la méthode A) de la section expertise au point 5.2.2 - Expertise pour baisse de rendement.

Si une évaluation visuelle n'est pas possible (ex. : dommages hétérogènes), l'évaluation de la perte se fera plutôt, à l'automne, avec les autres méthodes d'expertise, b) à e).

5 FERMETURE DU DOSSIER APRÈS INDEMNISATION

Lors du paiement de l'indemnité en travaux urgents, fermer le dossier en avis de dommages, à moins qu'une baisse de rendement soit prévue. Signaler au client qu'il devra ouvrir un nouvel avis de dommages si l'exécution des travaux urgents ne s'avère pas efficace.